



Rue sous porche

Par pixel007

Bonjour,

Ma maison (ancienne) est construite sur un porche en pierre de 8.50m x 2.00m x 2.00m qui fait office de passage pour passer d'une rue à une autre dans mon village.

Je stocke du bois de chauffage sous ce porche en laissant un passage pour les piétons mais la mairie voudrais me le faire enlever. Cette dernière n'a aucun document me prouvant que c'est bien un passage communal et moi je pense que je suis propriétaire de ce porche ayant mon habitation dessus bien que rien ne soit noté sur l'acte de propriété de notre maison. La question est donc : A qui appartient ce porche et comment savoir officiellement si c'est un passage communal.

Dans l'attente de votre réponse, recevez mes salutations les meilleures.

Pixel